

## Handicap Emploi

Des solutions existent.

La loi de février 2005 sur l'égalité des droits et des chances réaffirme le principe de non-discrimination des salariés handicapés face à l'emploi. Il s'impose à l'employeur. Le handicap ne doit pas empêcher le salarié d'accéder à un emploi décent, de le conserver dans de bonnes conditions et d'évoluer professionnellement. Les mesures à mettre en œuvre, précise la loi, ne doivent cependant pas constituer une « charge disproportionnée » aux possibilités de l'entreprise.

Quels sont les organismes et structures intervenant dans le champ du handicap et de l'emploi ?

- les Maisons départementales des personnes handicapées (**MDPH**) au sein desquelles la Commission des droits et de l'autonomie (ancienne Cotorep) statue sur les droits et prestations destinés aux personnes handicapées : attribution du statut travailleur handicapé et de l'Allocation aux adultes handicapés (**AAH**), formation, orientation professionnelle vers l'emploi en milieu ordinaire ou en milieu protégé.
- L'Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées (**AGEFIPH**) et son équivalent dans la fonction publique, le Fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées (FIPH FP).
- Le réseau **Action et Compétence** qui assure au niveau régional deux missions :
  - Sous le label **CAP Emploi**, des offres de services gratuits en direction des personnes handicapées (aide et accompagnement à la recherche d'emploi) et des entreprises (aide au recrutement) ;
  - Sous le sigle **SAMETH** (Service d'Appui pour le Maintien dans l'Emploi des Travailleurs Handicapés) des solutions individuelles de maintien dans l'emploi, notamment pour les salariés en risque d'inaptitude.
- Le Service social de la **CRAM d'Alsace-Moselle**.

### En savoir plus :

- Loi du [11 février 2005](#) sur [www.legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr)
- La rubrique « [Travailleurs handicapés](#) » sur [www.stsa.fr](http://www.stsa.fr)
- Le dossier « [Handicap et travail](#) » sur [www.inrs.fr](http://www.inrs.fr)
- [Espace handicap](#) sur [www.travail-solidarite.gouv.fr](http://www.travail-solidarite.gouv.fr)



Handicap  
auditif

Maladies  
invalidantes



Handicap  
moteur

Déficiência  
intellectuelle



Handicap  
visuel

Handicap  
psychique



## HANDIPOLE

[www.handipole-maintien.org](http://www.handipole-maintien.org)

Un site dédié à la gestion de l'inaptitude et du handicap en milieu de travail. Ouvert aux acteurs de la santé, de l'entreprise, du social et de l'insertion, ce site s'adresse à toute personne confrontée à des questions de maintien dans l'emploi ou de reclassement.

Informations, repères, éclairages, étude de cas, outils et ressources vous permettront de mieux mobiliser les réseaux et dispositifs à votre disposition.

### Adresses utiles

#### MDPH

51A rue d'Agen  
68100 MULHOUSE  
Tél : 0800.109.700 et 03.89.60.81.83

#### Action et Compétence

Siège social : 140 rue du Logelbach -  
68000 COLMAR - Tel : 03.89.41.88.12 -  
Fax : 03.89.41.47.97

Antenne : 37 boulevard Alfred Wallach -  
68100 MULHOUSE  
Tél : 03.89.41.88.12

#### CRAM Alsace-Moselle Service social

Unité de Mulhouse : 2 avenue Aristide Briand - 68200 Mulhouse  
Adresse postale : 26 avenue Robert Schuman - 68083 Mulhouse  
Tél : 0820.904.154

## PRESTATION de STSA : Aide Médico-Sociale

Les médecins du travail de **STSA** sont en mesure de conseiller les employeurs et les salariés en matière :

- d'orientation vers les organismes intervenant dans le champ du handicap et de l'emploi,
- de maintien dans l'emploi des salariés en difficulté,
- de procédures d'inaptitude.